



Ville d'Haveluy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Nord



Haveluy, ma Ville
Tél : 03.27.44.20.99
Fax : 03.27.44.63.21
mairie@haveluy.fr

BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE DE SYNTHESE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe stipule que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note établit principalement des comparaisons entre le BP 2016 et le BP 2017. Elle ne tient pas compte du budget supplémentaire 2016. Le compte administratif 2016 n'étant pas voté, les résultats de 2016 seront repris au budget supplémentaire.

Dans un contexte financier contraint par le recul des dotations de l'Etat, la commune doit, comme pour les années précédentes, s'efforcer de poursuivre ses objectifs de gestion.

Le budget primitif 2017 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Les grandes orientations pour l'année 2017 sont dans la continuité de celles engagées depuis 2014:

- La non augmentation des taux des trois impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une amélioration de l'offre de service public communal et le maintien des efforts pour accompagner le tissu associatif
- La poursuite des investissements

.../...

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement
à Mr le Maire - Hôtel de ville - 59255 Haveluy

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 548 700 € soit une diminution 3.20 % par rapport à 2016.

Comme les années précédentes, ce budget poursuit la recherche d'économies de fonctionnement .

Les nouvelles baisses proposées demandent un réel effort de la collectivité dans les dépenses fonctionnelles.

Rappel : Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements.

Une enveloppe de 20 000 € est inscrite à l'article 6226 correspondant aux honoraires des A.M.O. pour le renouvellement des marchés suivants :

- Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux
- Livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire
- Contrats d'assurances.

Les charges de personnel diminuent de 2,47 % malgré la hausse des cotisations versées aux caisses de retraite et à l'URSSAF. Cette diminution est principalement due au départ d'un agent contractuel de catégorie B et en raison de la réduction du nombre de contrats aidés recrutés.

Les contributions aux organismes de regroupement se stabilisent, le syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a été dissous en 2016.

Le Conseil Municipal a refusé comme en 2016 de fiscaliser la contribution à verser au SIDEN – SIAN au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie et a donc décidé d'imputer cette dépense directement sur le budget communal (15585 €).

Les intérêts payés à l'échéance augmentent de 38 %, un nouvel emprunt de 420 000 € a été contracté l'an passé pour le financement des travaux de construction d'un restaurant scolaire.

Les dotations aux amortissements évoluent de 55 % suite à la cession en 2016 à l'euro symbolique de la parcelle de terrain cadastrée section AB N°486 p à Escaut Habitat (valeur vénale du terrain : 70 160 € à amortir sur 5 années).

Le virement à la section d'investissement passe de 70 600 € à 22 000 €.

La diminution des recettes de fonctionnement est principalement due à la baisse des dotations versées par l'Etat (moins 30 000 €) et à la baisse de la dotation de solidarité communautaire (moins 29 000 €).

Le produit des trois taxes est en hausse de 1,79%.

.../...

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 183 900 €.

Liste de principaux travaux et acquisitions :

Poursuite de la construction du restaurant scolaire

Poursuite de la reconstruction de l'éclairage public, le montant des travaux prévu cette année est de 36 600 €.

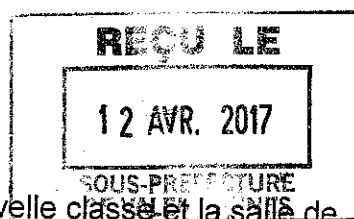
L'opération N°918 relative aux travaux d'accessibilité est abondée d'une somme de 54 900 € notamment pour la réalisation d'un chemin PMR entre l'église et le presbytère.

Travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire (aménagement d'une salle de classe et d'espace de motricité)

Travaux de voirie rues E. Vaillant et F. Faure

Poursuite de l'installation de la vidéoprotection

Acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire, la nouvelle classe et la salle de motricité



L'autofinancement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **53 200 €**, il était de 90 700 € en 2016.

Elle couvre le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 52 800 €.

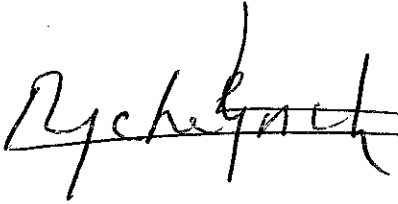

La commune bénéficiera en 2017 d'un fonds de concours de la CAPH d'un montant de 30 000 € pour des travaux d'accessibilité.

L'opération relative aux travaux d'extension du cimetière communal étant terminée la commune doit percevoir le solde de la subvention FDAN (soit 15 700 €).

La CAF du Nord a octroyé à la commune une subvention d'équipement de 2 200 € pour l'acquisition de matériel de camping pour les ALSH et les séjours ados.

Cette note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK

